



16 juin 2020

N° 2020-149

Indice du coût du travail dans l'industrie, la construction et le tertiaire (ICT) - premier trimestre 2020

Au premier trimestre 2020, l'indice du coût du travail - salaires seuls augmente de 1,3 % et l'indice - salaires et charges croît de 1,5 %

Avertissements

- Dans un contexte de récession économique, liée à la crise sanitaire et à la mise en œuvre des mesures de confinement à partir de mi-mars, la masse salariale et le volume horaire de travail baissent nettement au premier trimestre 2020. Ces baisses résultent surtout de la très forte hausse du recours au chômage partiel, dont l'État a renforcé le dispositif, en étendant à l'ensemble des salariés concernés la prise en charge à 100 % de l'indemnité légale qui leur est due (à hauteur de 70 % du salaire brut dans la limite de 4,5 Smic). Les indices de coût du travail mesurant les seules dépenses encourues par les employeurs pour une heure de travail, les heures indemnisées dans le cadre du chômage partiel et les indemnités correspondantes versées aux salariés n'y sont pas prises en compte.

- La série d'heures travaillées par tête produite par la Dares et habituellement utilisée pour le calcul des indices de coût du travail a été interrompue au premier trimestre 2020, en raison du remplacement de l'enquête trimestrielle Acemo par une enquête flash sur l'activité et les conditions d'emploi de la main d'œuvre dédiée à la crise sanitaire (Acemo Covid). Aussi les heures par tête utilisées pour le calcul de l'évolution des indices au premier trimestre 2020 proviennent-elles d'une source nouvelle mobilisée à cette fin, la Déclaration sociale nominative (DSN).

- La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (Pepa) votée fin décembre 2018 par le Parlement a été reconduite pour 2020 : le dispositif initial prévoyait que seules les entreprises ayant conclu un accord d'intéressement pourraient verser jusqu'à 1 000 € de prime exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations sociales, par salarié dont la rémunération est inférieure à 3 Smic. Dans le contexte de crise sanitaire, le gouvernement a ouvert à toutes les entreprises la possibilité de verser cette prime et a porté le seuil à 2 000 € pour les entreprises ayant conclu un accord d'intéressement.

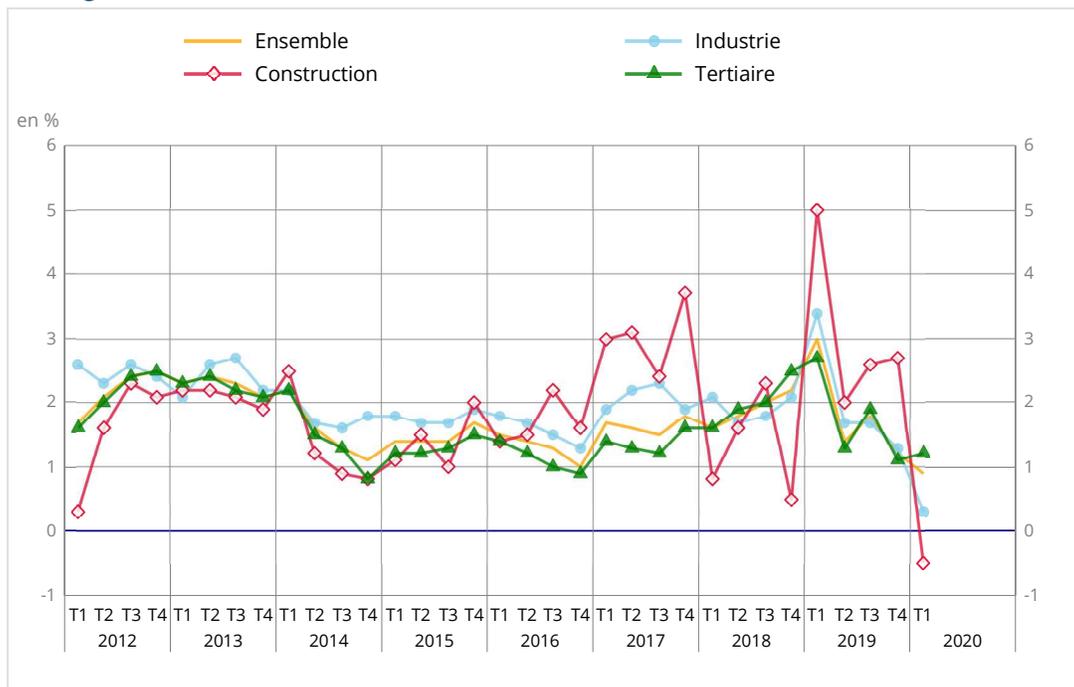
- Depuis le 1er octobre 2019, la réduction générale de cotisations sociales, qui consiste à baisser les cotisations employeurs pour les salaires inférieurs à 1,6 Smic, est étendue à la cotisation d'assurance-chômage (dont le taux est de 4,05 %). Les exonérations au titre de ce dispositif ont augmenté ainsi de 900 millions d'euros au quatrième trimestre 2019, diminuant de 0,5 point en moyenne l'indice du coût du travail - salaires et charges. Cet effet ne joue plus sur les évolutions trimestrielles mais sur les comparaisons sur un an.

Au premier trimestre 2020, l'indice du coût du travail – salaires seuls accélère nettement

Au premier trimestre 2020, l'indice du coût du travail (ICT) - salaires seuls de l'ensemble du secteur marchand accélère nettement : +1,3 % en glissement trimestriel après +0,1 % au quatrième trimestre 2019 (en données corrigées des variations saisonnières). Ce dynamisme résulte de salaires en moindre recul que les heures rémunérées (hors chômage partiel) sur le trimestre.

Sur un an, l'ICT – salaires seuls s'accroît de 0,9 %, soit un peu moins qu'au trimestre précédent (+1,2 %). Le temps de travail moyen par salarié diminue nettement : -3,1 %.

ICT - salaires seuls : glissement annuel



Champ : secteur marchand non agricole hors services aux ménages.

Sources : Acoss, Dares, Insee.

Les salaires horaires accélèrent nettement dans l'industrie et le tertiaire mais diminuent légèrement dans la construction

Au premier trimestre 2020, le salaire horaire dans l'industrie et dans le tertiaire augmente nettement (+1,3 % en variation trimestrielle), bien plus rapidement qu'au quatrième trimestre 2019 (+0,1 %). Il rebondit vivement dans les services financiers (+4,5 % après -1,7 %) mais diminue dans l'hébergement-restauration (-0,5 % après +0,4 % au quatrième trimestre 2019).

Dans la construction, les salaires horaires reculent légèrement (-0,2 %), après une hausse d'ampleur similaire au quatrième trimestre 2019 (+0,2 %).

ICT - salaires seuls

CVS - base 100 en 2016

| | Glissement trimestriel (%) | | Glissement annuel (%) | |
|---|----------------------------|-------------|-----------------------|-------------|
| | T4-19 | T1-20 | T4-19 | T1-20 |
| INDUSTRIE | 0,1 | 1,3 | 1,3 | 0,3 |
| Industries extractives | 1,5 | 1,0 | 3,2 | 0,3 |
| Industrie manufacturière | 0,2 | 1,4 | 1,4 | 0,4 |
| Gaz, électricité, vapeur, air conditionné | 0,2 | -0,2 | 0,1 | -1,0 |
| Eau ; assainissement, déchets, dépollution | -0,4 | 1,7 | 2,4 | 0,6 |
| TERTIAIRE | 0,1 | 1,3 | 1,1 | 1,2 |
| Commerce | 0,3 | 0,7 | 1,7 | 0,6 |
| Transports, entreposage | -0,2 | 0,1 | 0,7 | -0,4 |
| Hébergement, restauration | 0,4 | -0,5 | 1,1 | -0,9 |
| Information, communication | -0,2 | 0,4 | 0,8 | 0,0 |
| Finance, assurance | -1,7 | 4,5 | -0,7 | 0,8 |
| Activités immobilières | 1,1 | 1,3 | 2,1 | 2,5 |
| Activités spécialisées, scientifiques, techniques | 0,1 | -0,2 | 0,3 | 0,7 |
| Services administratifs, soutien | 1,0 | -0,2 | 2,1 | 1,3 |
| CONSTRUCTION | 0,2 | -0,2 | 2,7 | -0,5 |
| ENSEMBLE | 0,1 | 1,3 | 1,2 | 0,9 |

Champ : secteur marchand non agricole hors services aux ménages

Sources : Acoss, Dares, Insee

Légère révision à la hausse de l'indice du coût du travail « salaires seuls » au quatrième trimestre 2019

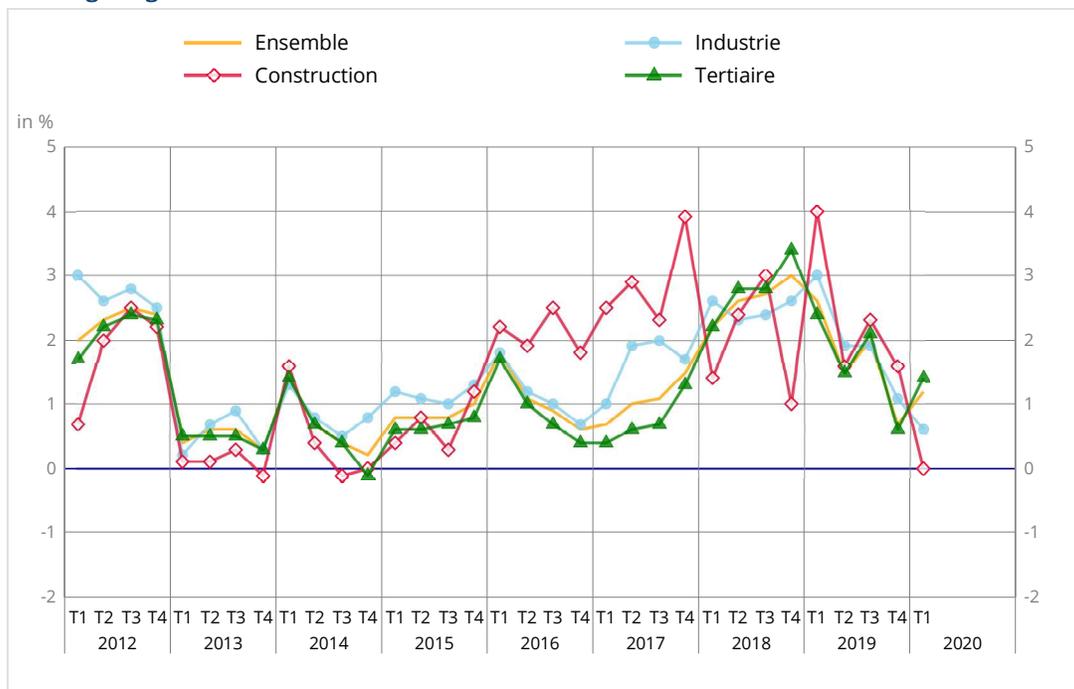
Par rapport à la précédente estimation du 13 mars 2020, les glissements trimestriel et annuel de l'indice du coût du travail – salaires seuls dans le secteur marchand non agricole au quatrième trimestre 2019 sont rehaussés de 0,1 point.

L'indice du coût du travail – salaires et charges augmente de 1,5 %

Au premier trimestre 2020, l'indice du coût du travail (ICT) – salaires et charges de l'ensemble du secteur marchand non agricole rebondit : +1,5 % en glissement trimestriel, après -0,4 % au quatrième trimestre (en données corrigées des variations saisonnières).

Sur un an, l'ICT – salaires et charges progresse de 1,2 %, un rythme un peu plus soutenu qu'au quatrième trimestre 2019 (+0,7 %).

ICT - salaires et charges : glissements annuels



Champ : secteur marchand non agricole hors services aux ménages.

Sources: Acoiss, Dares, Insee.

Légère révision de l'indice ICT – salaires et charges au quatrième trimestre 2019

Le glissement trimestriel de l'ICT – salaires et charges au quatrième trimestre 2019 dans l'ensemble du secteur marchand non agricole est rehaussé de 0,1 point ; le glissement annuel est abaissé de 0,1 point.

| | Glissement trimestriel (%) | | Glissement annuel (%) | |
|---|----------------------------|------------|-----------------------|------------|
| | T4-19 | T1-20 | T4-19 | T1-20 |
| INDUSTRIE | -0,2 | 1,4 | 1,1 | 0,6 |
| Industries extractives | 1,4 | 1,0 | 3,3 | 1,0 |
| Industrie manufacturière | -0,2 | 1,4 | 1,2 | 0,6 |
| Gaz, électricité, vapeur, air conditionné | 0,2 | -0,2 | 0,2 | -0,8 |
| Eau ; assainissement, déchets, dépollution | -0,6 | 1,6 | 1,8 | 0,7 |
| TERTIAIRE | -0,4 | 1,5 | 0,6 | 1,4 |
| Commerce | -0,6 | 1,0 | 1,1 | 0,6 |
| Transports, entreposage | -0,4 | -0,3 | 0,3 | -0,4 |
| Hébergement, restauration | -1,1 | 0,1 | -0,7 | -1,4 |
| Information, communication | -0,3 | 0,3 | 1,0 | 0,4 |
| Finance, assurance | -1,9 | 4,3 | -0,4 | 1,9 |
| Activités immobilières | 0,9 | 1,5 | 1,5 | 3,1 |
| Activités spécialisées, scientifiques, techniques | -0,1 | -0,1 | 0,1 | 1,0 |
| Services administratifs, soutien | 0,5 | -0,5 | 1,1 | 0,7 |
| CONSTRUCTION | -0,7 | 0,5 | 1,6 | 0,0 |
| ENSEMBLE | -0,4 | 1,5 | 0,7 | 1,2 |

Champ : secteur marchand non agricole hors services aux ménages

Sources : Acoff, Dares, Insee

Pour en savoir plus

Prochaine publication : 15 septembre 2020 à 12h.

Contact presse : bureau-de-presse@insee.fr

Suivez-nous aussi sur Twitter @InseeFr : twitter.com/InseeFr



Institut national de la statistique et des études économiques

88 avenue Verdier, 92541 Montrouge Cedex

Directeur de la publication : Jean-Luc Tavernier

ISSN 0151-1475